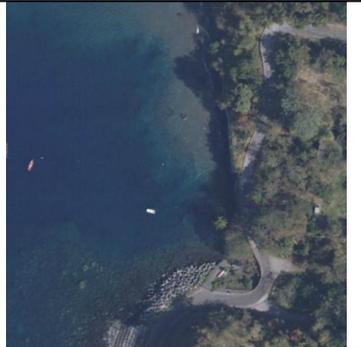


FICHES DE SYNTHESE

Commune du Prêcheur - Martinique
Zone de baignade de l'anse Belleville
 Date d'élaboration du profil : mars 2013

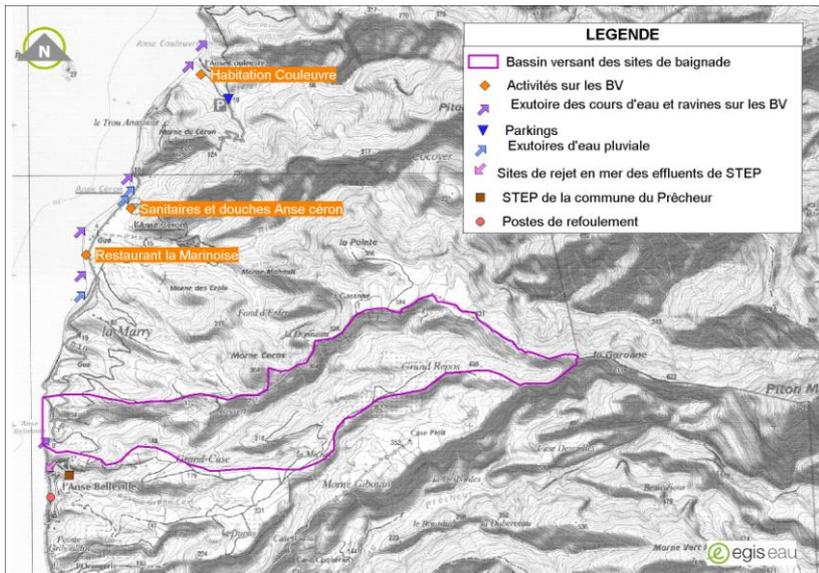
Description de la zone de baignade

Nature : Sable noir
Longueur : 100 m
Dates de la haute saison : de novembre à avril
Occupation du sol : naturelle, enrochements et mur bétonné
Population permanente de la commune en 2009 : 1 673 habitants
Equipements : Pas d'équipement



Inventaire des sources potentielles de pollution

Assainissement eaux usées	Rejet de la STEP Belleville à proximité du site de baignade
Assainissement pluvial	Ecoulement pluvial naturel : présence d'1 exutoire de ravines au niveau du site de baignade
Activités industrielles / Agriculture	Sans objet sur la zone
Autres sources	Sans objet sur la zone



Qualité du milieu marin

Evolution du classement .

	Anse Belleville – Trou au Chat	
Directive	1975	2006
2010	B	Bonne
2009	A	n.c.
2008	A	n.c.

2007	n.c.	n.c.
------	------	------

A : Eau de bonne qualité – B : Eau de qualité moyenne – C : Eau pouvant être momentanément polluée –
D : Eau de mauvaise qualité, n.c. : non communiqué

Situation à risque

Origines principales : pollutions provenant d'un dysfonctionnement de la STEP Belleville et probablement assainissement non collectif sur le bassin versant

Plan d'action

Actions à réaliser	Priorité	Maîtrise d'ouvrage	Mise en œuvre
Réhabiliter les STEP en dysfonctionnement	1	SCCCNO	La STEP de l'Anse Belleville a été réhabilitée en 2011 La STEP la Perle est cours de réparation en mars 2013
Mettre en conformité l'autosurveillance des rejets des STEP	1	SCCCNO	-
Réaliser une STEP communale en remplacement des mini stations actuelles, étendre le réseau d'eau usée et raccorder les particuliers	1	SCCCNO	Les travaux ont débuté en début Mars 2013, la réception est prévue pour mai 2013
Identifier les usagers raccordables	2	Ville du pêcheur	-
Régulariser l'assainissement non collectif	1	Ville du Pêcheur :	-

1 : Majeure, 2 : Haute

Mise en place de mesure de gestion active

La fréquence d'analyse des eaux de baignade par mise en culture devra être au minimum mensuelle.

SURVEILLANCE ACTIVE	
Analyse supplémentaire rapide ¹	
Élément déclencheur	Protocole
Pic de pollution sur une plage voisine	1 analyse par jour pendant 48 h suivant le pic de pollution
Pluviométrie supérieure à 10 mm	1 analyse réalisée dans les 24h suivant l'évènement pluvieux
Pollution constatée sur le site de baignade	1 analyse par jour pendant 72 h suivant le pic de pollution
Alerte sur le réseau d'eau usée	1 analyse par jour pendant 48 h suivant le pic de pollution